**​​PLENiere CSNPH 15/09/2025**

PV

|  |  |
| --- | --- |
| **​​Lieu:​** | ​​En ligne |
| **​​quand:​** | ​​14u - 16h25 |
| **PRESENces:​** | ​​ Membres   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Abdelkhalak Kajjal (AK) |  | Marieken Engelen (ME) |  | | Christine Berlemont (CBT) | x | Maarten Ruymen (MR) | x | | Emilie De Smet (ED) | x | Nadia Maniquet (NM) |  | | Gisèle Marlière (GM) | V | Pierre Gyselinck (PG) | x | | Helmut Heinen (HH) | V | Ria Decoopman (RD) | x | | Jean-Marie Huet (JMH) | x | Stéphane Emmanuelidis (SE) | x | | Jokke Rombauts (JR) | V | Stefaan Singelee (SS) | x | | Karine Rochtus (KR) | x | Sophie Willekens (SW) | x | | Khadija Tamditi (KT) | x | Thomas Dabeux (TD) | x | | Lieve Van Den Bossche (LV) | V | Timothy Rowies (TR) |  |   **Cabinets**     |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Personnes handicapées :**  Jonathan Brüls | x | **Premier Ministre**: |  | | **Affaires sociales**: |  | **Emploi:** |  | | **Egalités des chances:** |  | **Budget**: |  |     **Secrétariat**     |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Véronique Duchenne (VE) | x | Eva Parent (EP) | x | | Anne Havaert (AH) |  | Olivier Magritte (OM) | x | | Benjamin Laureys (BL) | x | Frederik Van De Perre (FV) |  | | Marjorie Berlanger (MB) |  | Muriel Dossin (MD) | x |     **Administration**     |  |  |  | | --- | --- | --- | | Julie Clément (JC) | x | Sophie Lejoly x | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | **DOSSIERS** | **TO DO** |
| **1** | **A** | **PV plénière 16/06/2025 – projet**  ED: La rencontre avec le ministre Vandenbroucke est reportée à la Plénière de décembre.  Le PV est approuvé. | Members only |
|  | **B** | **DG HAN**   * Questions à la DG HAN (doc. en préparation)   >Reporté à la prochaine plénière.  Sera envoyé par mail séparé   * Prix du travail – 1res évaluations quant à la reprise effective du travail (suivi réunion juin 2025)   SL: Pas encore de note mise à jour. Pas plus de précisions sur la date. Transmise dès que possible.   * TRIA, plan opérationnel 2025, autres   JC: TRIA : nouvelle structure et nouvelle équipe. Planning : fin 2026. Nouvelle équipe depuis mai, fonctionnement optimal, aussi budget acquis pour 2025.  RD: Il y aura une période de testing ?  JC : Oui, celle-là sera finalisée aussi fin 2026.  KR: La motivation des décisions n’est plus transmise aux personnes qui doivent la demander à leur médecin-traitant. Pourquoi ?  JC: Rien n’a changé dans nos procédures : le droit à l’information complète est un droit du citoyen.  KR: Les exceptions pour raison thérapeutique existent ; on n’est pas dans une telle hypothèse.  JC : Je ne suis pas au courant et je me renseigne.  KR : C’est fréquent en Flandre.  SW : En effet, c’est aussi le cas à Anvers.  JC : Le plan opérationnel vise déjà 2026 compte tenu que nous sommes déjà en septembre et tenu compte aussi des économies qui nous sont imposées. Les discussions budgétaires sont en cours avec le Cabinet. Retour rapide ver le CSNPH. | VDE : finaliser note de questions |
|  | **C** | **Soutien secrétariat CSNPH – STAVAZA**   * Pas de remplacement dans l’immédiat * Analyse juridique - prolongation de l’incapacité de travail de l’unique juriste FR (pas de retour avant mi-octobre). * Nous sommes en attente de la concrétisation de la promesse d’assistance du Ministre Beenders faite en juin 2025. * Un document de travail a été promis par la DG HAN pour une réunion qui aura lieu demain : rien reçu à ce jour. * La DG HAN souhaite-t-elle s’exprimer ?   JC: Contexte d’économies générales actuellement. On regardera demain comment travailler ensemble. Pas d’avis à la place du CSNPH : voir ce qui est utile en termes d’analyse pour le CSNPH et possible pour la DG HAN (uniquement dossiers que nous connaissons).  Pas de recrutement possible au sein de la DG HAN.  Comité de direction : le plan de personnel doit être approuvé. Économie de 1,9 % imposée par les pouvoirs publics.  SW : Encore plus d'économies dans notre secteur ?  JC : Non, cela sera réalisé en ne remplaçant pas les membres du personnel qui partent.  SW : Dans ce cas, nous maintenons nos mesures pour l'instant. |  |
|  | **D** | **Avis d’initiative - Secrétariat CSNPH/BDF/PF Conseils**  1res discussions en plénière de juin suivie d’une consultation électronique.  Projet définitif dans la farde avec les derniers ajouts de tous les conseils d’avis des entités fédérées durant l’été.  L’avis sera envoyé au Président de la CIM Handicap cette semaine.  VD: C’est le secrétariat du CSNPH qui prend en charge l’organisation des réunions, les PV, les contacts avec la CIM. La Plateforme est sollicitée pour rendre des avis, mais elle n’a pas les moyens pour le faire. L’avis vise à demander un secrétariat spécifique.  JC: C’est au cabinet de prendre la décision.  JMH: Il y a de nouveaux conseils consultatifs ; le travail d’échanges s’intensifie. Pour la coordination, un secrétariat spécifique est nécessaire.  VD: Ministre Beenders est président de la CIM tant que Bruxelles n’a pas de gouvernement. C’est à lui que sera envoyé l’avis. |  |
|  | **E** | **Calendrier réunions 2026**  Modification GT SNCB : 2e jeudi de mars/juin/septembre/décembre 2026 au lieu du premier jeudi | Ok |
|  | **F** | **Rencontre avec les ministres - fiches**  RV– STAVAZA   * Rencontre avec le Ministre **Jambon**, Vice-Premier et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales (**25/09/2025**) * Rencontre avec le Ministre **Crucke** (Mobiliteit, Klimaat en Ecologische Transitie, belast met Duurzame Ontwikkeling) - plénière du **20/10/2025** * Rencontre avec le Ministre **Vandenbroucke** de la Santé et des Affaires Sociales planifiée pour la Plénière du **15/12/2025**, 14h * Rencontre avec le cabinet **Verlinden, Justice et la mer du Nord ==> 17 octobre.** * Questions à leur poser ?   ED: Concernant Vandenbroucke, le Bureau peut proposer un ordre des sujets de manière à aborder tous les dossiers importants. A soumettre ensuite à la Plénière pour accord.  VD: Concernant Jambon, bonus-malus pension. Une interprétation de la Plateforme interviendra le 26/09/2025, soit le jour d’après la rencontre avec le ministre. Pour le cabinet Verlinden, ce sera le 17 octobre, 11h30. Merci d’alimenter le secrétariat encore cette semaine.  KT: Rencontre prévue avec le Ministre Clarinval?  VD: Pas encore de date. | Préparation Vandenbroucke : Faire ordre dans les priorités - à renvoyer  Clarinval d’ici fin de l’année |
|  | **G** | **Demande d’avis en urgence** au nom de Julie Clément (DG HAN) sur un projet d'arrêté royal modifiant l’arrêté royal du 17 novembre 1969 portant règlement général relatif à l'octroi d'allocations aux handicapés et l’arrêté royal du 22 mai 2003 relatif à la procédure concernant le traitement des dossiers en matière des allocations aux personnes handicapées - AR chèque circulaire (avant : assignation postale).  SW : Décision du Conseil des ministres fin juin ; principe : compte bancaire mais exceptions restent possibles. La communication HandiPro est différente.  JC : Appel d’offre établi, également pour les pensions. La DG HAN y a consacré beaucoup de temps : aucune entreprise ni banque n'est disposée à proposer cette offre. À la fin de l'année, nous devons passer à BNP-Paribas. Le temps manque pour procéder à la mise en œuvre technique. Paiements à domicile, entre autres en collaboration avec bpost. Les négociations ne sont pas encore terminées, mais aucune solution n'a encore été trouvée. Selon le gouvernement, le paiement sur un compte bancaire doit être la norme. Moyennant justification, possibilité d'utiliser un chèque circulaire.  Mise en œuvre technique dans nos systèmes. Nous ne communiquons que ce que nous pouvons réaliser. La carte prépayée n'est pas une solution pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.  SW : Le chèque circulaire non plus.  SL: Il y a 2 formules : invitation à se rendre au bureau de poste et paiements à domicile (1/3 des assignations postales). Il ne faut pas les négliger. On essaie de les identifier pour les contacter et essayer de comprendre le pourquoi (difficultés de déplacement, interdits bancaires, etc.). Parmi les personnes contactées, une majorité mettait en avant l’habitude. La difficulté de déplacement arrivait en 4e position. A la question de savoir quelle serait la meilleure solution alternative, la plupart mentionnait le compte bancaire, éventuellement avec accompagnement. Certaines personnes avec comptes bancaires ont accepté de passer à ce mode de paiement. Nous essayons d’accompagner les personnes : avertissement, permanence assurée. Il faut envisager des solutions à coûts contenus.  KT: Nombre?  SL: Actuellement, environ 3.000 personnes.  MR: 1/3 n'est pas rien. Assurer l’autonomie des PSH. Les étapes suivantes seront la digitalisation .... exclusions...  JC : 1/3 des personnes payées à domicile, mais certains d'entre elles avaient déjà un compte bancaire, donc pas besoin de mandat postal. Nous cherchons une solution pour eux.  SL : Techniquement, on est bloqué par ce que le marché offre. |  |
|  | **H** | **Avis d’initiative** **-** European Accessibility Act (EAA) (O. Magritte).    Après approbation par le CSNPH, le projet sera présenté à la Plateforme pour approbation.  OM: Il s’agit de la directive sur l’accessibilité des biens et services, entrée en vigueur en juin 2025. Consultation des conseils d’avis s’est faite pro forma. Demande à la Plateforme de rendre un avis d’initiative.  OM présente le projet de l’avis. Les informations à destination des PSH sont difficiles à trouver et peu accessibles. Formalisation de demandes : participation des Conseils à la transposition, accessibilité des informations, modalités de contrôle efficaces, mécanisme de contrôle. Merci déjà pour vos commentaires.  JB: Il y a qq mois, cabinet Clarinval avait demandé un avis au CSNPH . Il n’y avait pas d’accord entre les autorités de surveillance belges. Réponses reçues du niveau européen sont non concluantes. La question reste ouverte de savoir si certains produits financiers tombent sous le couvert de cette directive. | Remarques à fournir fin de la semaine  > per mail |
|  | **I** | **Conférence de l'AB-REOC sur le prix des médicaments en vente libre** - 21.11.2025. Candidats CSNPH ?  Ter info. |  |
|  |  |  |  |
|  | | | |
| **2** | **A** | **HandyPark – stavaza**  ED: Le projet est opérationnel depuis mai 2025. Un nombre limité de communes sont entrées dans le système. Les avis du CSNPH et d’Unia demandaient l’utilisation de SMS. Jusqu’à présent, pas possible. Abordé avec la ministre Matz. Pas encore de retour.  BL: Nous n’avons pas encore reçu de plaintes sur handyPark, mais le projet est nouveau et peu de villes sont déjà rentrées dans le système.  JB: Dès le lancement, le cabinet Beenders a pris contact avec le secteur télécom belge pour trouver des pistes de solutions. Le secteur ne voit pas de possibilité de prise en charge des coûts des SMS et veut éviter de créer un précédent. Reste la possibilité de contacter les fédérations des villes et des communes vu qu’elles sont bénéficiaires dans le nouveau système. Peut-être voir aussi avec les entreprises de parking.  JMH: Le problème est que peu de villes font partie de handyPark.  JB: Beaucoup de communes s’intéressent au projet.  MR:   1. Voir si les villes et communes paieront les frais sms. 2. Les villes et communes doivent déjà payer pour utiliser handyPark. 3. Règlements de stationnement communaux > pas d'harmonisation ou d’uniformité > handyPark ne résout pas ce problème. (en partie si: l’app sait ce qu’il faut faire) 4. La ‘fonction guichet’ de la commune > même système pour toutes les villes et communes ? > compétence communale, mais les communes doivent prévoir un accueil (aussi par téléphone).   ED: En tant que membres, n’hésitez pas à remonter vos retours éventuels.  KT: Existe-t-il un service clientèle ? J’ai eu un retour d’un bénéficiaire en difficulté pour télécharger l’application parce que son smartphone était trop ancien. La personne de contact disponible ne parlait que le NL.  JB: Je n’ai pas la réponse.  SL: Normalement, il faut y avoir un point de contact dans toutes les communes qui utilisent le système. Mais il est vrai que le système a été développé en Flandre. Nous allons relayer cette information. | NDLR : handyPark, Chèque circulaire, EAA : 3 dossiers qui ont fait passer la technique avant l’humain |
|  | **B** | **Be Cyclist 2.0 - plan fédéral pour le vélo**  L'évaluation du précédent plan fédéral pour le vélo : [https://mobilit.belgium.be/fr/publications/be-cyclist-plan-daction-2021-2024-pour-la-promotion-du-velo-evaluation-finale](https://fmrelay.fed.be/fmlurlsvc/?fewReq=:B:JVg8NzI+PCBwOzQoNiBvYjs2Nzw2NyB1b2FoZ3JzdGM7ZGc3ZzIxY2U3NzJnY2BiPzYyMjQxNmBlNmM0MTZjNzFkMzQ+YjdiNiByOzcxMzA/Nj8+NDUgd29iOzM+NUNTSmthNjQwNzYxKzM+NUNTSmtvNjQwNzYxIHRldnI7b2hgaUZ2bihkY2phb3NrKGRjIGU7MzcgbmJqOzY=&url=https%3a%2f%2fmobilit.belgium.be%2ffr%2fpublications%2fbe-cyclist-plan-daction-2021-2024-pour-la-promotion-du-velo-evaluation-finale)  Mesures dont le SPF Mobilité et Transports a déjà discuté avec Inter et l'Agence Accessibilité Flandre :   * Infrastructures/parkings pour tous les types de vélos * TVA à 6 % pour l'adaptation des vélos à un handicap (// voitures) * Vélos de plus d'un mètre de long (tandems/vélos duo, vélos cargo et rickshaws) qui ne sont pour l'instant pas autorisés à circuler sur les pistes cyclables   Le CSNPH ne s'est pas souvent prononcé sur les plans vélo:   * Conflits entre cyclistes et PSH sur le trottoir (sera développé dans le code de la route modifié) * Le vélo comme obstacle * Les tandems dans les ascenseurs de la SNCB   Le thème n'a pas encore été discuté au sein du groupe de travail Accessibilité - Mobilité.  RD : Il y a certainement des choses à dire sur le sujet, par exemple sur l'interaction entre les piétons et les cyclistes. Les PSH sont en danger à cause des vélos silencieux, d'autant plus qu'ils roulent de plus en plus vite (vélos de course, vélos électriques). S'agit-il uniquement du vélo ou aussi de l'interaction avec le vélo ?  SW : Il vaut mieux laisser ce thème au groupe de travail dans un premier temps. En effet, il existe de nombreux types de vélos adaptés qui peuvent être utiles aux PSH, tels que les tandems, les tricycles, les vélos poussant ou tirant un fauteuil roulant, etc.  JMH : Le problème est que si vous réduisez unilatéralement la TVA sur les vélos, sans comparaison avec d'autres achats possibles, cela ne profite pas nécessairement à la PSH. La plus-value revient au vendeur. Il serait préférable que la différence soit directement remboursée au bénéficiaire. | demander à M. Angelo de conseiller le SPF Mob de  demander l’avis du CSNPH ?  > OK.  > Questions au groupe de travail Acc-mob |
|  | | | |
| **3** | **A** | **Suivi rencontre ministre Van Bossuyt**, ministre de l’Asile et de la Migration, et de l’Intégration Sociale, chargée de la Politique des Grandes villes, 28.08.2025  ED relate les points avancés par la délégation du CSNPH :  La ministre est concentrée sur ses compétences propres. Nous avons essayé d’amener la pauvreté, les obstacles pour l’activation professionnelle, les enjeux de l’accessibilité. Nous avons demandé que les CPAS tiennent compte des besoins spécifiques des PSH en prévision de la limitation dans le temps des allocations de chômage.  MR: Le handistreaming est un sujet qui nous concerne tous. Revenus, droits sociaux, dialogue entre différents SPF. Mais lorsqu'on creuse la question, la ministre répond que ce n'est pas de sa compétence. Revenu minimum, Registre central des avantages sociaux : ce sont des conditions d'équité.  ED: La prochaine échéance pour le CSNPH sera d’être attentif au futur Plan Handicap et comment cela va être conjugué avec la lutte contre la pauvreté, vu que ce sont des ministres différents.  JB: J’ai bien pris note.  EP: Partage entre Van Bossuyt et Vandenbroucke pour le plan de lutte Pauvreté?  JB: Le ministre Vandenbroucke a la compétence exclusive en ce qui concerne le plan de lutte contre la pauvreté. Bien sûr, la ministre Van Bossuyt peut proposer des mesures.  VD: Accord de gouvernement 2024 : intégration politique de l’aide sociale. Travaux en cours ?  JB: Je n’ai pas cette information. |  |
|  | | | |
| **4** | **A** | **Avis d’initiative** de la plateforme des conseils d’avis sur la réforme “chômage”. (2025-20).  ED : Initiative du Conseil consultatif bruxellois. Tous les conseils ont participé.  EP : Initialement lancé par Brupartners.  Une réunion a eu lieu. CSNPH et autres préoccupés, exception possible pour PSH ?  SW : Avis fort, bon signal.  SS : Problème d'afflux dans les ETA pour pourvoir certains profils, nécessité de travailler sur mesure. Il était plus facile de trouver des PSH avant. Je peux demander des informations.  EP : Afflux important possible en raison de la nouvelle réglementation.  SW : Est-ce également dû aux attentes plus élevées des employeurs des ETA ? Productivité plus élevée.  JMH : Un ETA est une entrepris, pas une occupation passe-temps. La demande de travail doit être suffisamment importante pour offrir du travail à tout le monde. Difficile pour les personnes qui n'ont jamais travaillé. Il s'agit également d'avoir suffisamment de place.  SE : Nous entendons des échos, mais nous ne savons pas ce que les Régions feront. Dans le cas des chômeurs et des malades de longue durée, nous aimerions que l'économie sociale fasse quelque chose. Nous devons réaliser que les ETA représentent 20 000 emplois en Belgique. Une augmentation de 5 % signifie donc 1 000 emplois. De plus, les nouveaux groupes cibles ne peuvent pas remplacer les personnes qui ont déjà un emploi. Chaque nouvel emploi doit être justifié par une nouvelle activité économique. L'économie classique devrait accueillir les personnes exclues. Si cela n'est pas possible, l'économie sociale doit disposer des moyens nécessaires pour accueillir davantage de travailleurs.  CB : La situation ne semble pas être la même en Flandre et en Wallonie : il y a plus d’offres d'emploi dans le nord que dans le sud. Envoyons-nous PSH vers des entreprises de travail ?  SE : Forem et Aviq ont conclu un accord de coopération. Dans la pratique, Forem n'est pas formé pour identifier ce groupe cible. Un chef de projet a maintenant été désigné pour mettre en place cette coopération. Ce sont deux organisations qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Il s'agirait également de croiser les données entre l'offre et la demande.  KT : Il est nécessaire d'examiner la réalité de chaque région. Nous devons prêter attention à la « concurrence » entre les PSH et les autres personnes qui ont moins besoin d'accompagnement ou qui ont des profils « plus intéressants ». | Goedgekeurd |
|  | **B** | **Avis sur demande** : note de la ministre Matz sur l’emploi dans les services publics fédéraux. (2025-26). | Soumettre par courriel aux membres |
|  | **C** | **Suivi rencontre Cabinet Matz, 23/07/2025**  VD: Approche positive. Sensibilisé par la situation des personnes vulnérables.  Dossiers abordés :   * améliorer l’accessibilité bâtiments publics, * augmenter emploi PSH dans la Fonction publique, * bpost : une vraie politique d’accessibilité des bâtiments et services, * handyPark : ne pas laisser la note financière aux utilisateurs.   Matz comprend l’handistreaming et l’idée de la consultation. |  |
|  | **D** | **Avis d’initiative** : accord d’été 2025. (2025-27)  Cumul AI et ARR accord de coalition.  KR : Une lettre ouverte supplémentaire ? Avec une liste des textes législatifs et des articles (voir la note de position du groupe de travail emploi du 15/09/2025).  ED : Nous n'avons pas été consultés alors que la loi prévoit l'obligation de solliciter au préalable un avis sur tout ce qui concerne les allocations. Attention aux sauts d'indexation ayant un impact sur la pauvreté. | Compléter avis et le soumettre par consultation électronique  + Lettre ouverte : résumé et obligations |
|  | | | |
|  | | **DIVERS / POUR INFO** |  |
| **Z** | **A** | Réunions et rencontres politiques (16/06/2025-15/09/2025) |  |
|  | **B** | Correspondance CSNPH |  |
|  | **C** | Guichets de gare – avis TreinTRamBus (// avis 2025-23 du CSNPH) |  |
|  | **D** | Préparation du Plan d’action fédéral de lutte contre la pauvreté (23-25/6/2025) |  |
|  | **E** | Formation IA d ’Unia |  |
|  | **F** | Avis CCVF   * Adaptation tarifaire 2026 * Réglementation |  |
|  | **G** | KR : <https://www.nieuwsblad.be/binnenland/nmbs-speelt-vals-om-treinen-toch-op-tijd-te-laten-rijden-treinbegeleiders-krijgen-hierdoor-de-volle-laag/89399861.html>  <https://www.rtv.be/mobiliteit-en-verkeer-actualiteit-en-nieuws-regionale-politiek/slaat-nmbs-haltes-over-om>  Demander à la SNCB si les demandes d'assistance sont prises en compte dans les gares qui sont traversées de manière ad hoc afin de rattraper les retards. | A suivre. |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |